

Compte-rendu du rendez-vous au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Dijon, le 5 janvier 2017.

Présents

Pour l'association le Pic Noir :

Véronique Guislain, Martine Keller et Hervé Bellimaz (administrateurs)

Pierre-Emmanuel Scherrer (adhérent)

Pour l'association EcologicAction71 :

Eric Daillie (président) et Michelle Guerre-Demeure (administratrice)

Pour la Région Bourgogne Franche-Comté :

Patrick Ayache (Vice-Président)

Karim Bouhassoun (Conseiller au cabinet de la Présidente)

Emmanuel Boillot (Chef du service Tourisme)

Contexte

Les deux associations ont fait de nombreuses relances quant à la transparence promise par la région Bourgogne Franche Comté. Elles ont notamment organisé deux manifestations le 24 juin et le 16 décembre 2016, lors de séances plénières du conseil régional à Dijon.

Le rendez-vous de ce jour a été ainsi fixé pour obtenir des réponses attendues aux questions préalablement posées par les associations présentes et pour communication des études commanditées par la région (et la CDC) et réalisées par trois cabinets : Wolfrom pour la partie juridique, Finance Consult pour la partie financière et Axequo pour l'approche touristique.

Trois documents ont été communiqués aux associations dans une version papier 48h avant la rencontre et ont été également remis en mains propres en début de réunion.

Documentation remise

Malgré la confidentialité exigée par la CDC (co-commanditaire de ces études), la région fait cette démarche de communicabilité auprès des deux associations en précisant que nous avons la liberté de communiquer sur les idées du contenu sans diffuser la version intégrale de la documentation.

- L'étude Wolfrom du 2/09/2016 (42 pages très documentées) porte sur la faisabilité juridique des possibles structures de portage du projet. L'hypothèse du choix d'une SEM comme véhicule juridique est argumenté mais de nombreux points faibles sont présentés et analysés sur le plan juridique (principalement la remise en question du caractère d'intérêt général et la qualification d'aide de l'État au regard de l'UE)).

- L'étude Finance Consult du 6/09/2016 (10 pages très succinctes de type présentation commentée) porte sur une analyse très simplifiée des aspects financiers. Elle se base essentiellement sur les pré-protocoles d'accord signés en 2014 entre les régions d'alors, les départements et Pierre et Vacances. Y apparaissent uniquement quelques données chiffrées concernant le projet de Poligny. Elle se réfère à un plan de financement réalisé par la CDC dont nous demandons communication, mais le conseil régional affirme ne pas avoir connaissance de l'existence d'une telle documentation.

- L'étude Axequo Conseil du 6/09/2016 (11 pages très succinctes de type présentation commentée) porte sur le tourisme et apparaît également bien légère. Elle semble la synthèse d'un document élargi dont la région ne dispose pas et qu'elle qualifie d'ailleurs d'insuffisante.

Commentaire et questions/réponses

La question est posée sur le choix retenu de la région de réaliser deux SEM, une pour chaque projet. M. Ayache précise que ce choix est conditionné par la volonté de séparer les risques, mais nous restons perplexes face à cet argument puisqu'il s'agit de projets rigoureusement similaires.

En tout état de cause, il semblerait ainsi que pour les aspects chiffrés, on puisse essentiellement se baser sur les communications antérieures résultant du débat public et portant sur les données présentées par le Conseil départemental de Saône et Loire (qui concernent seulement le cas du Rousset). Nous soulignons que ces tableaux prévisionnels omettaient le principe d'actualisation des flux financiers futurs, ce qui est une lacune très importante.

M. Ayache souligne que les protocoles précédents sont caducs et que les données financières

seraient de fait périmées, car tributaires des décisions des deux départements concernés relatives au montant des apports en capitaux propres.

Le niveau très élevé des risques (failles juridiques, exploitation, obsolescence du concept...) est à nouveau souligné par nos associations. La région pense pouvoir sécuriser certains de ces risques, tout en reconnaissant que la faillite de l'exploitant n'est pas à exclure (ce point est d'ailleurs à mettre en relation avec le fait que ce n'est pas à la collectivité d'assumer les risques d'une entreprise privée, par ailleurs déficitaire).

S'en suit une discussion sur le risque économique au sens large et le contexte fragile de l'économie financière mondialisée.

Sur le plan de l'attrait touristique, M. Ayache insiste sur le fait qu'un large consensus se dégage de la part des professionnels du tourisme en faveur des projets Center Parcs, ce à quoi nous objectons que ce n'est pas un argument en soi, en rappelant le caractère d'uniformisation/standardisation de ce modèle touristique qui nuirait à l'image « nature préservée » du Jura (par exemple).

Une discussion a également lieu sur l'impact social, les aspects de nuisance et le non-respect des conséquences environnementales « quel avenir et quelle société voulons nous ? ».

Au-delà de la présentation de ces trois études et des discussions y relatives, nous avons évoqué des sujets précis qui doivent être sérieusement étudiés :

- Une estimation du montant des investissements publics par emploi : à ce sujet, M. Ayache s'est engagé à une estimation du coût de la formation pour les emplois créés.
- Une approche réaliste et vérifiée des taux d'occupation, ce qui semble possible à partir des taxes de séjours. La région pense y parvenir par ce biais. Nous avons bien des éclairages à apporter sur ce sujet. Ils soulignent les risques sociaux et économiques qui résultent de ces projets.
- Une analyse du business modèle de Pierre et Vacances. La région considère toujours que ce sujet n'est pas de sa responsabilité, ce qui n'est pas notre avis. La région ne peut pas déclarer en même temps ne pas adhérer à ce business modèle et le soutenir de fait.
- La pratique des désengagements de Pierre et Vacances
- Une estimation valable de la satisfaction des clients des Center Parcs et des retombées économiques.

Pour finir nous avons rappelé deux promesses de la région :

- Où en est le courrier au ministre pour éclairer la situation de conflit d'intérêt de Gérard Houa ?
Réponse : c'est en cours (nous avons remis une synthèse de ce cas aux trois membres du conseil régional).

- Avez-vous la totalité du texte du pacte d'actionnaires, passé entre SITI et HNA et portant sur Pierre et Vacances ? Avez-vous fait une demande auprès de M. Brémond pour communication comme vous nous l'aviez annoncé le 16 décembre 2016 à Dijon ? Sur ce point la région n'a pas une claire vision du problème, puisque que M. Ayache affirme avoir lu ce pacte en entier, ce qui selon nous est impossible car il n'y a pas d'autres publications que celles se trouvant dans les rapports financiers des années 2014-2015 et 2015-2016 où ne sont publiés que les principaux articles (à suivre).

Au final

La région constate que Pierre et Vacances est dans une position d'attente (par rapport aux PLU) et ne fournit plus beaucoup de données concrètes et actualisées. Aussi les études demandées en restent pour l'instant au stade actuel et ne vont pas plus loin pour l'instant.

Les tranches suivantes dites « conditionnelles » verront le jour quand la situation évoluera vers un engagement plus convaincant de Pierre et Vacances. Ces tranches correspondront à une demande d'un montage juridique et financier précis.

Il faudra que la région ait elle-même franchi un pas de plus vers Pierre et Vacances, ce qui ne se fera pas sans avoir éliminé tous les risques financiers possibles (?) et sans avoir pesé tous les problèmes environnementaux liés aux projets.

Remarque

Les deux associations étudient en ce moment le contenu détaillé des études et communiqueront ultérieurement sur une synthèse avec les questions qui en découlent, chacune selon ses moyens.

